

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 11 mai 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Constant, M. Blanchet, M. Duprey, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Molossi donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Youssouf, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Cranoly, Mme Pietri, M. Monany



Délibération n° 05-02 du 11 mai 2023

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS DES PARCS DÉPARTEMENTAUX – SKATEPARK DE L'ENTRÉE ESSENCES DU PARC GEORGES VALBON – PARCOURS ET TENNIS DE TABLE AU PARC DE LA POWDRERIE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2022-XII-49 du 15 décembre 2022 approuvant les principes de la stratégie départementale « sport et espace public » et déléguant à sa commission permanente sa mise en œuvre,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- SOLLICITE une subvention d'investissement auprès de l'Agence Nationale de Sport pour l'aménagement d'un skatepark programmé sur l'extension du parc départemental Georges Valbon dans le cadre de la renaturation du terrain des essences, dont le coût est estimé à 273 396 euros ;

- SOLLICITE une subvention d'investissement pour l'aménagement d'équipements programmés au Parc forestier de la Poudrerie, à savoir deux parcours sportifs et des équipements de tennis de table, dont le coût est estimé à 175 000 euros ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à solliciter lesdites subventions pour la réalisation de ces équipements sportifs et à signer tous les actes et documents y afférents au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.